

confrère a fort mal mené la logique en extorquant à ces articles les conclusions auxquelles il est venu. L'art. 1204 ne signifie rien autre chose que ceci : si quelqu'un, outre qu'un avocat, occupe pour *quelqu'une* des parties, soit le demandeur ou le défendeur, il devra le faire gratuitement sous peine d'amende ; tandis que l'avocat, au contraire, occupant pour *quelqu'une* des parties, pourra charger à cette partie—non à l'autre—ce que bon lui semblera. L'Art. 1211, marié fort mal à propos à l'Art. 1204, veut ni plus ni moins que la partie qui succombe paie les frais de *poursuite*. Or, les frais de poursuite, dans le langage du palais et du Code, ne comprennent nullement les honoraires des avocats. Si mon savant confrère veut savoir ce que le statut entend par frais de poursuite, je le réfère à la section 40 du Ch. 94 des S. R. B. C., Cour des Commissaires, duquel sont tirés les articles précités. Ce que je dis ici n'est pas une opinion à moi particulière, c'est la pratique constante et invariable de la Cour des Commissaires, c'est la jurisprudence de ce tribunal depuis sa création, et il n'est jamais venu à la pensée d'aucun avocat (à part mon savant ami) de réclamer jamais ses honoraires de la partie qui succombait. Le savant Magistrat pour le district de St. Hyacinthe connaissait parfaitement les articles cités par M. J. B. B., quand il a décidé que nulle loi, nul statut ne lui permettait d'accorder des honoraires dans la juridiction civile.

C'est donc basé sur la décision du juge qui, lui-même, s'appuie sur la loi, qu'il est décidé que les avocats n'ont point d'honoraires devant cette Cour. Or, l'effet de cette décision est celui-ci : qu'avocats et clients désertent ce tribunal qui ne les protège pas : nulle affaire n'est portée devant lui, et c'est précisément parce qu'il n'a rien à faire que je l'appelle une *sinécure*. Trois fois déjà notre Magistrat Stipendiaire est venu siéger à Marieville, et trois fois il est retourné chez lui sans avoir jugé la plus petite affaire. Il n'en manque pourtant pas.

Je termine en faisant remarquer que notre excellent J. B. B. fait un aveu peu favorable à la thèse qu'il défend lorsqu'il dit que notre Magistrat fait preuve de sagesse en ne taxant pas les mémoires des avocats tant que le Procureur-Général ne lui aura point donné ses "instructions" sur ce point. La question n'est donc point décidée comme il le prétend. Il ajoute ensuite que le Procureur-Général ne manquera pas d'apporter "à cette institution tous les perfectionnements désirables." Le défaut que je lui reproche existe donc d'après mon savant ami.

Réflexion : M. J. B. B. ne serait peut-être pas le plus fâché des hommes s'il était nommé Magistrat Stipendiaire.

Marieville, juillet 1871.

JOSEPH. C.

#### COURRIER D'ONTARIO.

En ces jours de chaleur accablante, où la pauvre humanité se débat sous l'ombrelle, en pestant contre les affaires, trouble-fêtes du repos, que peut faire un chroniqueur pour délasser ses lecteurs, quand les ombres du soir ont fait mettre le verrou aux bureaux et aux boutiques, aux magasins et aux comptoirs ? Une causerie légère, semée d'anecdotes piquantes, est-elle selon vos goûts ? Pour moi, je raffole d'anecdotes, et tout naturellement, je suppose les autres touchés de la même façon.

L'anecdote a quelque chose qui plaît, qui intéresse, qui amuse, qui instruit quelquefois, et nombre de bons auteurs y ont recouru fréquemment pour répandre quelques fleurs sur un sujet aride, qui finirait par lasser la patience du lecteur.

M. Thiers ne manque jamais l'occasion de placer une anecdote dans son *Histoire de la Révolution du Consulat et de l'Empire*. Louis Blanc en a inséré plusieurs dans son *Histoire de dix ans*. Vous en trouvez dans *l'Histoire de la restauration* de Vaulabelle, dans *l'Histoire de Louis-Philippe* de Crétineau-Joly, et dans la *Seconde République française* d'Hyppolyte Castille.

J'en ai en ce moment quelques-unes sous la main ; je veux, lecteurs, que nous nous en régaliions tous ensemble :

La femme d'un galant de Bergame accouche d'un enfant du sexe masculin. La nourrice, habitant un village à quelque distance, le prend et l'emporte.

Au bout de trois mois le père se rend chez la nourrice pour voir son enfant.

—Comment va le petit ? fait-il en entrant.

La petite, voulez-vous dire !.....répond tranquillement la nourrice, elle va bien, la voilà !

Stupéfaction du père, c'est un garçon qu'il a remis à cette femme !

—Sorcière de l'enfer ! s'écrie-t-il enfin avec rage, qu'as-tu fait de mon enfant ? Réponds-moi ou je t'étrangle !

La paysanne effrayée finit par confesser que, dans le but de se procurer un double salaire, elle avait déposé le bébé dans la tour de l'hospice des enfants trouvés, et s'était présentée le lendemain à cet établissement dans l'espoir qu'on le lui rendrait comme nourrisson, mais qu'à son grand désappointement on lui avait donné un autre enfant et que cet enfant était une fille.

Le père court à l'hospice des enfants trouvés.

—Tel jour, dit-il, à telle heure, un enfant du sexe masculin a été reçu dans cette maison ; où est-il ?

On consulte le registre.

—Ce n'est pas un enfant que nous avons reçu ce jour-là, mais bien deux enfants, deux garçons. Ils sont arrivés presque en même temps et ont été enregistrés ensemble.

—Et n'y avait-il aucune marque, aucun signe pour les distinguer ?

—Non, d'aucune sorte.

Le malheureux père resta quelque temps privé de la parole, anéanti ; mais, comme après tout il est philosophe et riche, il fit le raisonnement suivant :

" Si je choisis un des deux et que je laisse l'autre, toute ma vie je serai tourmenté, déchiré par le doute. Je prendrai donc les deux petits innocents et je les élèverai, ayant du moins la certitude que l'un des deux est mon fils."

Beau sujet de drame, ajoute le journal qui rapporte cette touchante histoire.

..

Maintenant, passons à une autre.

Cette fois, il s'agit d'une femme, dont on a annoncé la mort, que l'on croit avoir enterrée, et qui reparait au bout de quinze jours, florissante de santé.

Cette femme était à l'hôpital, et avait occupé un lit dans une des salles. Un jour, on rapporte à son mari qu'elle est morte. Le mari, devenu veuf, prend naturellement les arrangements nécessaires pour les funérailles, et accompagne jusqu'au cimetière les restes supposés de sa défunte épouse.

Mais quels ne furent pas son étonnement et son bonheur, quand, deux semaines après, la morte, ensevelie si récemment, lui apparut en chair et en os, ressuscitée comme on ne ressuscite jamais, avec un air pincé et de mauvaise humeur !

Le mari était tout entier à sa surprise et à sa félicité, tandis que la femme ne songait qu'à se plaindre d'avoir été quinze jours sans recevoir de nouvelles de sa famille.

Maintenant, faut-il vous expliquer que la femme de cet époux trois fois heureux, avait été transférée de la salle d'hôpital où elle était d'abord, à celle des convalescents, et que le lit qu'elle avait occupé avait été donné à une autre femme, qui mourut quelques jours après.

Supposez maintenant qu'au lieu de passer deux semaines à la salle des convalescents, cette femme eût été forcée d'y rester cinq ou six mois. Le mari contractait un second mariage ; sa première femme reparait quelques jours après, et voilà un homme placé dans un cruel embarras.

Et dire que des choses de même peuvent arriver ; qu'un homme, né de la femme, puisse se trouver, un jour, flanqué de deux épouses légitimes, sans qu'il y ait de sa faute !...

..

On rapporte une histoire bien amusante, qui se rattache à l'époque de la guerre franco-allemande. Dans le département de Seine et Marne, un Prussien avait été logé chez une dame, depuis le commencement de l'invasion.

En prenant possession de son appartement, le Prussien avertit son hôtesse qu'il était sourd. Naturellement, cette femme se réjouit beaucoup de cet accident, qui lui laissait la liberté de parler haut chez elle, et de dire contre les ennemis tout le mal qui lui passerait par la tête. Elle poussait même le sang-ne jusqu'à jouer du piano lorsque l'étranger était couché, bien qu'il occupât la chambre voisine.

Un bon matin, le soldat annonça à son hôtesse qu'il allait la quitter.

—Madame, dit-il, je vous souhaite bien le bonjour.

—Et moi, répondit la dame, je te souhaite de te casser le cou dans l'escalier, bandit, voleur, assassin !

—Oh ! madame, interrompit le Prussien, excusez-moi, je n'ai pas pensé à vous dire que je n'étais sourd que par ordre du général.

..

Cette anecdote que je trouve dans le *Pall Mall Gazette*, m'en rappelle une autre que j'ai entendu raconter à Montréal.

C'était pendant la traversée de retour d'un voyage en Angleterre. Ils étaient à bord cinq ou six marchands franco-canadiens, et ils s'amusaient entre eux de la mine élanée, des allures originales, de l'aspect un peu grotesque d'un passager d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise, je ne sais plus trop. Nos cinq ou six compatriotes, tous francs-rieurs, tous d'humeur gauloise, ne se gênaient point dans leurs propos.

Et pourquoi se seraient-ils gênés ? Est-ce que ce butor-là, l'étranger, entendait un mot de français ? Allons-donc !

La traversée s'achève, l'on débarque et, rendus à Montréal, l'on va se loger à l'Hôtel du Canada, alors tenu par M. Séralino.

Le lendemain matin, l'un des rieurs de la veille va s'asseoir à la table du déjeuner, presque en face de celui dont il s'était tant amusé durant la traversée. Aussitôt, l'autre vint le saluer poliment, en lui demandant en bon français :

—Monsieur, comment vous portez-vous ce matin ?

Et, durant tout le déjeuner, notre homme fit la conversation en français.

Je vous laisse à penser si notre vieux marchand de la rue St. Paul riait ce matin-là.

..

Lorsque les fusils chassepots firent leur entrée dans le monde, ils eurent le désagrément d'être chansonnés sur les théâtres parisiens. On chantait alors :

Puisse les fusils chassepots  
Tuent mille hommes par seconde,  
Ayons des mamans chassepots  
Afin de repeupler le monde !

"Ils chantent, mais ils paieront," disait Mazarin. Le chassepot a fait comme Mazarin ; il a fait payer leurs chansons aux Parisiens, et bien cher encore !..

C. T.

#### L'EXPÉDITION DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

La semaine dernière, sont arrivés à Toronto, par le chemin de fer du Nord, 108 officiers et hommes du deuxième bataillon des volontaires de la Rivière-Rouge. Le détachement est sous le commandement du capitaine D. McDonald, et les officiers suivants l'accompagnent : les capitaines Fraser et Barrett ; les lieutenants Ball, Fletcher et Denison ; les sous-lieutenants Bernard, Allen, D'Eschambault et Seymour.

Ils ont laissé Fort Garry le 7 juin et sont arrivés à la Baie du Tonnerre jeudi dernier. Là, ils se sont embarqués à bord d'un steamer et sont arrivés à Collingwood dimanche soir.

Tous s'accordent à dire que la marche pour revenir a été moins ennuyeuse que pour aller, et les soldats parlent avec éloges de leurs officiers qui, sans exception, dans le voyage du retour, ont mis la main à l'ouvrage comme les autres. Ils ont marché sans s'arrêter du lac Shebandowan à la Baie du Tonnerre. Ils ont laissé leurs armes à Fort Garry.

Beaucoup d'entr'eux ont vendu les 160 acres de terre auxquels ils avaient droit aux émigrants du Canada pour une somme de 25 à 50 piastres ; mais la plupart les ont gardés dans l'intention d'y retourner bientôt. Les hommes sont logés à Toronto, où ils attendent des ordres. Il est probable qu'ils seront payés et licenciés dans cette ville.

#### UNE VISITE A CHAMBLY.

Forsan et haec olim mememisse juvabit.

Mercredi dernier était un jour de fête à Chambly. M. le curé A. Thibault avait le bonheur de recevoir la visite de quelques-uns de ses anciens élèves, de ceux qu'il dirigea pendant deux ans dans le sentier de la vertu et de la science. Il y avait vingt ans que M. Thibault s'était séparé de ceux qu'il se plaît encore à appeler ses enfants, et dont il avait toujours gardé un si précieux souvenir. Aussi le nom de M. Thibault était resté gravé dans le cœur de ses élèves, et c'est pour témoigner hautement de leur estime et de leur affection à leur ancien professeur qu'ils s'étaient donnés, des différentes parties du pays, rendez-vous à Chambly.

Là, ils voulurent lui donner une preuve de leur reconnaissance, en lui présentant un magnifique cadeau. M. Brûlé, notaire, de Vaudreuil, parla au nom de ses confrères. Il exprima à M. le curé comme ils étaient heureux de le revoir après une si longue séparation, comme leur cœur avait tressailli d'allégresse en songeant qu'il leur était donné de réaliser un des beaux rêves de leur enfance. Ils comprennent que ce qu'ils présentent aujourd'hui est bien peu de chose en récompense de tout ce qu'ils ont reçu de leur bien-aimé professeur, mais c'est le cœur qui l'offre, et ils osent espérer que M. le curé voudra bien l'accepter comme un faible hommage de leur estime et de leur reconnaissance.

Ceux qui connaissent M. Thibault, son cœur sensible et sa politesse exquise, peuvent comprendre avec quelle cordialité il reçut ses hôtes, ses chers enfants qu'il n'avait pas revus, pour quelques-uns, depuis dix-neuf ans.

Pendant le souper et la soirée, qui se prolongea bien avant dans la nuit, on s'entretint du *bon temps* passé, on évoqua les souvenirs de la première jeunesse, on se reporta vers les belles années du collège. En un mot, on se serait cru encore en classe, c'était le professeur conversant dans l'intimité avec ses élèves.

Le lendemain, l'avant-midi fut consacré à visiter Chambly, dont on ne saurait trop admirer le site enchanteur : on ne se lasse pas de contempler le magnifique bassin, dont les deux rives sont bordées de riches paysages qui réjouissent l'œil du touriste. On visita le Couvent, l'Hôpital, en grande voie de prospérité, grâce au zèle et au dévouement de son infatigable fondateur, M. Thibault, les ruines d'un vieux collège, si célèbre par ses souvenirs. En face s'élève un splendide édifice qui devra servir d'école, et sera sous la direction des Prêtres de la Doctrine chrétienne.

Dans une promenade sur les bords du Richelieu, nous pûmes admirer les rapides de Chambly, la vaste manufacture de M. Ouellet, qui occupe plus de deux cents bras. Le fort Chambly attirait surtout notre attention. Nous étions heureux de voir ce monument élevé par les mains de nos ancêtres, et qui fut le théâtre de leurs exploits. En voyant ce fort, de plus d'un siècle et demi d'existence, sapé par les flots du Chambly, et tombant en ruines, nous ne pûmes nous empêcher d'exprimer le regret de voir qu'on prenait si peu de soin pour conserver intact ce beau monument que nous ont légué nos pères.

A notre retour, un dîner splendide nous attendait. La conversation fut animée et pleine d'entrain, on parlait à cœur ouvert. M. le notaire Brûlé, en quelques mots bien sentis, retraça le tableau des bienfaits dont ils avaient été comblés par leur professeur, et remercia encore M. le curé de tout ce qu'il avait fait pour eux.

M. Thibault lui répondit :

" Mes chers amis, arrivé au déclin de la vie, je ne saurais assez vous dire combien je suis heureux de vous voir encore une fois réunis autour de moi. Il me semble aujourd'hui que je rajouais. Je retrouve le bonheur que je goûtais autrefois. Cependant, vingt années se sont écoulées depuis ce temps-là ; bien des choses se sont passées, bien des soucis sont venus m'accabler. Il me semble que je suis à ces jours passés, où, jeune encore, avec vous, mes amis, je me livrais avec ardeur à l'étude. J'étais heureux alors, car, je puis vous en rendre témoignage, j'ai trouvé en vous des élèves de travail, de devoir. Plus tard, je vous ai suivis avec intérêt sur la scène du monde, et aujourd'hui, je suis fier de compter parmi mes élèves, tant d'hommes distingués, qui occupent des postes importants dans la société. Quatre d'entre vous sont curés, l'un représente un des plus vastes comtés dans les deux Chambres, et un autre occupe avec distinction une des chaires de l'Université Laval. Mes amis, je ne connais pas vos dames, mais je les estime, j'aime aussi vos petits enfants ; je penserai souvent à vos familles dans mes prières ; et je vous serai reconnaissant, si vous voulez bien les assurer de mon estime et les saluer pour moi, à votre retour."

On donna un souvenir aux absents. Sans doute, des circonstances imprévues avaient seules pu les empêcher de se réunir à leurs amis.

Le Rév. L. A. Charlebois, curé de Ste. Thérèse, appelé à prendre la parole, félicita ses confrères laïques de leurs succès dans la carrière du monde. " Le bon citoyen, comme le prêtre, a une mission, et je pourrais dire un sacerdoce à remplir dans le monde. Je suis heureux, en ce moment, de pouvoir dire que mes anciens compagnons de collège ont compris leur devoir de citoyen catholique, et qu'ils l'ont rempli d'une manière digne d'eux, digne de leur ancien professeur, et à la gloire de la maison où ils ont reçu l'éducation."

MM. P. Perrin, marchand, d'Ottawa, et C. Champagne, notaire, de St. Eustache, remercièrent M. Thibault de l'intérêt qu'il portait à leurs familles.

M. Perrin.—"Où, M. le curé, nos dames vous estiment et elles s'associent aujourd'hui à notre bonheur. Si je suis heureux aujourd'hui, mon épouse certainement le sera beaucoup aussi, lorsque je lui ferai part de tout ce qui s'est passé aujourd'hui."

" Si je jette un regard en arrière sur cette moitié de ma vie qui vient de s'écouler si rapidement, je ne vois que trois points sur lesquels j'aime à arrêter mes yeux : le jour de ma première communion, celui où j'unis ma destinée à une autre moitié de moi-même, et cette journée. Maintenant, je me sens plus courageux pour m'élaner de nouveau dans les embarras et les ennuis de la vie agitée. Si toujours, M. le curé, j'aime à me rappeler que j'ai été votre élève, jamais je n'oublierai les quelques moments que je viens de passer auprès de vous. Ils feront époque dans ma vie."

On n'oublia pas le Séminaire de Ste. Thérèse, et après quelques paroles pleines de sentiments, prononcées par M. Champagne, notaire, et M. l'abbé Routhier, on se sépara.

Les adieux furent touchants. On promit de se rencontrer encore, et M. Thibault, qui croit avoir contracté une dette envers ses chers élèves, les assura qu'il irait les voir tous chacun dans leur famille.